

Le nerf de la guerre

Dans le cadre de l'assainissement de la vie politique inauguré avec la transition en cours, le pouvoir a demandé aux partis de faire des propositions sur leur mode de financement. Faut-il financer les partis politiques avant les consultations électorales et sur quelle base? La question mine profondément les formations politiques.

L'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, la nature du bulletin de vote et du mode de scrutin et le financement des partis politiques ont, au cours des dernières semaines occupé l'essentiel des débats entre la classe politique et le pouvoir.

Toutes ces questions ont été évacuées à l'exception d'une seule: le financement des partis, qui semble constituer désormais la préoccupation principale des politiciens. La proposition du pouvoir n'a pas servi à rapprocher les points de vue des formations politiques sur leur mode de financement.

Alors que certains sont favorables à la mise en veilleuse du financement des partis jusqu'à la fin des élections municipales et législatives, d'autres optent pour le financement immédiat.

Pour l'Alliance Populaire Progressiste, le financement des partis doit intervenir en deux temps, avant et après les consultations électorales. S'agissant du financement préélectoral, le parti exige que les formations bénéficiaires soient pourvues "d'instances nationales représentatives de membres issus de toutes les composantes nationales", que ces instances tiennent régulièrement leurs réunions: congrès, conseils nationaux, bureaux exécutifs. Le parti de Messaoud Ould Boulkheir souligne aussi la nécessité d'avoir des femmes au nombre des instances dirigeantes, de disposer d'un siège national et de cinq sièges régionaux au niveau de cinq régions au moins. Le second type de financement ou "financement permanent", suivant l'expression utilisée par le parti, doit revêtir les critères suivants: il doit d'abord être assuré sur des crédits inscrits au budget annuel de l'Etat et réparti entre les organisations politiques au pro rata des voix recueillies par les listes des partis et listes conjointes au premier tour des élections municipales. Sur cette question, le parti se réfère aux dispositions antérieures de financement. Pour l'APP, le partage de la cagnotte doit se faire aussi en fonction de la représentativité des partis au niveau de l'Assemblée nationale. À ces critères devra s'ajouter une autre considération (dans l'air du temps) et qui consiste à accorder un bonus en fonction du nombre des femmes élues aux différents scrutins, et le financement du fonctionnement des groupes parle-

mentaires. Pour ce qui concerne d'éventuels candidats indépendants, le parti suggère qu'il soit "exigé un dépôt spécial à titre de cautionnement".

La position de ce parti se recoupe sur certains points avec celle de l'Union des Forces du Progrès (UFP), dont le secrétaire général rappelle la position de principe sur tout ce qui a trait au financement des partis politiques. Pour Moustapha Ould Bedreddine, le financement doit s'opérer en fonction de la représentativité des formations politiques sur la scène nationale. Avec la situation quasi exceptionnelle que traverse le pays, le parti avance des propositions qui se veulent à cheval entre les différentes positions. Aussi, l'UFP lie-t-elle le financement à la fois au nombre de listes (30 à 40) présentées par chaque parti à l'occasion des futures élections, qu'à la représentation des partis dans les différentes wilaya (6 à 7 wilaya). Les partis doivent disposer également, pour prétendre à l'argent du contribuable, d'un siège social. Dans tous les cas, l'UFP limite le financement préalable des partis à 40 % du montant global à percevoir et qui doit servir à couvrir leurs dépenses pour les différentes campagnes. Le reliquat (60 %) devant être perçu à l'issue des consultations et en fonction des résultats de chaque candidat. Le financement permanent (140 millions d'ouguiyas dont bénéficiaient les partis représentés au Parlement sous l'ancien régime) doit être maintenu, même si le PRDR (structure revue et corrigée du PRDS, l'ancien parti au pouvoir) "doit continuer à s'accaparer la part du lion", fait remarquer Ould Bedreddine.

Le RFD qui assure la présidence tournante de la coordination des huit "grands" partis n'ayant pas convoqué à une réunion autour de la question, chaque parti a formulé sa proposition. Pour le secrétaire général de l'UFP, l'argent public ne peut être dépensé n'importe comment, "des critères objectifs et rigoureux doivent être imposés pour éviter les financements complaisants".

Cupidité ou hypocrisie?

Pour Cissé Mody, premier secrétaire de l'Alliance pour la Justice et la Démocratie (AJD), parti membre du Bloc pour le Changement avec le parti pour la Défense de l'Environnement et celui pour la Liberté, l'Égalité et la Justice, pense qu'en demandant aux partis de trouver un consensus pour leur mode de financement, "le ministère donne l'impression de ne pas vouloir justement financer les partis". Selon lui, certains dirigeants de partis se voient déjà sur le fauteuil présidentiel et "répugnent à siéger aux côtés de certains partis". Pour parvenir à un consensus, Cissé Mody propose l'intervention d'un acteur externe pour

jouer le rôle de catalyseur afin de rapprocher les positions des uns et des autres. Il suggère à cet effet de faire appel au concours de l'Institut démocratique américain (NDI), installé récemment dans notre pays. Tout en demandant le maintien du financement dont bénéficiaient les partis avant le 3 août, le chef de l'AJD demande d'accorder 0,5 % du budget de l'Etat au financement des partis dont 40 % à leur verser au cours de la campagne et 60 % après les élections.

Le président de l'Union nationale pour la Démocratie et le Développement partage la même vision. Tout en reconnaissant la nécessité d'assister financièrement les partis politiques pour mieux remplir leur mission, il se dit préoccupé par le risque de faire gagner à "des formations cartables" de l'argent facile. Tijane Koïta, dont le parti est membre de la Coordination des partis nationaux pour le changement (CCPN), appelle les différents acteurs à faire part de retenue et de responsabilité pour trouver une solution qui puisse faciliter l'entente entre tous les Mauritaniens. Les partis de la coordination CCPN ont sollicité 30 millions d'ouguiyas par parti pour mieux jouer son rôle.

L'approche des différents partis sur cette question en dit long sur le manque de coordination et les relations exécrables qui lient les acteurs politiques. Depuis le début de la transition, le peu de coordination qui existait sous l'ancien régime a volé en éclats, laissant libre cours au prisme de la passion du pouvoir. Les divergences sur cette question s'expliquent, selon les tenants du financement préélectoral, par le fait que l'argent sera déterminant dans l'issue des consultations. Car disent-ils, "pour pouvoir mener campagne sur toute l'étendue du territoire, il faut avoir des moyens matériels et financiers". Les partis qui ne veulent pas de ce financement trouvent, selon eux, "des financements extérieurs". Loin de toute intégrité, cette position explique, selon eux, "le degré d'hypocrisie de ces partis qui se croient déjà sur le fauteuil présidentiel". Pire, certains ont goûté aux largesses du régime déchu.

Pour les autres, il faut mettre de l'ordre dans le financement des partis. Il ne faut pas, dans sa détermination à aider les partis, "que le pouvoir se mette à financer des individus". Car certains partis ne disposent ne serait-ce que d'un siège, et leurs militants tiennent dans un mouchoir de poche.

Les autorités doivent prendre leur responsabilité sur cette question pour que l'argent, véritable fossoyeur des démocraties émergentes, ne fasse revenir le pays à la case départ. En attendant, nos faiseurs d'opinions montrent, une fois encore, leurs limites.